



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲ ᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU 333-B

**RENCONTRE DE TRAVAIL – PROJET DE CONSTRUCTION DES CHEMINS
D'ACCÈS FORESTIER « H SECTION OUEST » ET « I »**

(Adopté)

DATE : Le 13 octobre 2015 à 14h00
ENDROIT : Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
Salle 29A

ÉTAIENT PRÉSENTS : André Boisclair, président, COMEX
Daniel Berrouard, COMEX
Robert Joly, COMEX
Alexis Deshaies –Envirocree
Roch Plusquellec – Matériaux Blanchet inc.

PAR TÉLÉPHONE : Brian Craik, COMEX
Yan Bernard – Matériaux Blanchet inc.
Richard Gravel – Matériaux Blanchet inc.

Secrétaire exécutive : Marie-Michèle Tessier

Compte rendu du COMEX de la rencontre de travail sur le projet de construction des chemins d'accès forestiers « H section Ouest » et « I »

1) DÉBUT DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé et adopté est le suivant :

- Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour;
- Introduction du président du COMEX;
- Introduction du promoteur;
- Annonce des audiences publiques;
- Déroulement des audiences publiques;
- Diffusion de la documentation produite par le promoteur.

2) INTRODUCTION DU PRÉSIDENT DU COMEX

Depuis le 30 septembre 2011, l'analyse du dossier du projet de *construction des chemins d'accès forestiers « H section Ouest » et « I »* réalisée par le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), avait été suspendue en raison des négociations qui avaient cours à propos du caribou forestier entre le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et l'Administration régionale crie. Celle-ci a été reprise à la demande de l'Administratrice provinciale dans une lettre datée du 13 juillet 2015, suite à la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et de la Nation crie, notamment sur la foresterie sur le territoire de la Baie-James,

En consultation avec différents ministères et organismes, l'analyse faite par le COMEX démontre que la documentation fournie par Matériaux Blanchet Inc. pourrait possiblement être jugée complète lorsque le promoteur aura fourni les réponses aux questions qui lui ont été adressées 5 octobre 2015, et ce, dans le but de bien éclairer le public sur le projet déposé.

Il est à noter que la qualité de l'information fournie par le promoteur est garante de la poursuite de l'analyse du dossier en vue d'une recommandation. De plus, le promoteur est invité à présenter dans sa documentation les efforts de consultation publique qui ont été faits dans l'élaboration du projet.

2) INTRODUCTION DU PROMOTEUR

Le promoteur a changé depuis le dépôt initial de l'étude d'impact. Désormais, le projet est présenté par Matériaux Blanchet Inc. qui regroupe les compagnies forestières Scierie Landrienne, Tembec, Eacom Timber Corporation, Produits forestiers Résolus et Matériaux Blanchet inc. **Le COMEX précise toutefois que Matériaux Blanchet Inc. demeure le bénéficiaire éventuel du certificat d'autorisation, donc des obligations légales qui y sont liées.**

Le mandat de réaliser la préparation à l'audience publique a été confié à la firme de consultants Enviro-Cri qui avait réalisée l'étude d'impact.

Compte rendu du COMEX de la rencontre de travail sur le projet de construction des chemins d'accès forestiers « H section Ouest » et « I »

3) ANNONCE DES AUDIENCES PUBLIQUES

Puisque Matériaux Blanchet Inc. s'engage à fournir les réponses aux questions avant la tenue des audiences publiques, celles-ci pourrait avoir lieu dans l'après-midi et en soirée du 8 décembre 2015 dans la communauté crie de Waswanipi. L'annonce publique de la tenue des audiences publiques sera publiée via communiqué de presse, le 6 novembre 2015.

4) DÉROULEMENT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Voici le déroulement envisagé pour l'audience publique :

- Prière faite par un aîné;
- Mot de bienvenue du Chef;
- Mot du président du COMEX;
- Présentation du projet par le promoteur;
- Période de questions de clarification du projet;
- Pause;
- Questions et commentaires du public.

La présentation de Matériaux Blanchet Inc. sur son projet doit durer de 15 à 20 minutes. Elle pourra être faite en anglais.

Le promoteur pourra afficher de l'information sur son projet et remettre de la documentation au public, tel qu'un résumé du projet proposé.

5) DIFFUSION DE LA DOCUMENTATION PRODUITE PAR LE PROMOTEUR

Le COMEX tient à ce que le processus de consultation publique soit crédible et transparent. Matériaux Blanchet inc. autorise le COMEX à publier les divers documents produits dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet sur son site Internet à l'adresse suivante: <http://comexqc.ca/fiches-de-projet/construction-chemins-dacces-forestiers-h-section-ouest-i/>. Un formulaire a été signé par M. Roch Plusquellec à cet effet.

Enfin, à moins d'indication contraire, M. Plusquellec agit à titre de porte-parole du promoteur. Les mémoires déposés et les interventions faites lors des audiences publiques seront enregistrés et déposés sur le site Internet du COMEX.